

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance tenue ce **cinquième jour de février 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

01-02-039

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 8 et du 15 janvier 2001.

ADOPTÉE

01-02-040

Avis de motion – Programme de revitalisation

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet d'établir un programme de revitalisation pour encourager la construction et la rénovation domiciliaire et commerciale dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste de Princeville.

Élection partielle

Le greffier signifie au conseil, la vacance du poste de conseiller au siège numéro 1 de la Ville de Princeville. Le maire Laurent Carignan indique qu'une élection partielle se tiendra le 8 avril 2001.

01-02-041

Mandat à un procureur – Dossier général

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de mandater Sylvain Beauregard, avocat, pour agir à titre de procureur pour la Ville de Princeville, aux termes de l'offre de

services professionnels soumis par le bureau d'avocats, Roy, Pard, Gervais, Beau-regard, avocats s.e.n.c.

ADOPTÉE

01-02-042

Nomination du maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la conseillère Monique Carré, soit nommée maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

01-02-043

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration ex-ville & ville :

| | |
|------------------------------|--------------|
| - En date du 17 janvier 2001 | |
| - nos 1CH000125 & 1CH000126 | 13 922.49 \$ |
| - En date du 30 janvier 2001 | |
| - no 1CH000127 | 9 850.10 \$ |
| - En date du 24 janvier 2001 | |
| - nos 1CH000128 à 1CH000145 | 41 756.03 \$ |
| - En date du 31 janvier 2001 | |
| - nos 1CH000146 à 1CH000150 | 47 712.11 \$ |

Fonds d'immobilisation :

| | |
|------------------------------|--------------|
| - En date du 24 janvier 2001 | |
| - nos 1CH200001 à 1CH200003 | 17 446.43 \$ |

Fonds d'administration ex-paroisse 2000:

| | |
|---------------------------|--------------|
| - En date de janvier 2001 | |
| - nos 2734 à 2745 | 73 110.17 \$ |

Fonds d'administration ex-régie des loisirs 2000:

| | |
|---|--------------|
| - En date du 5 février 2001 | |
| - nos 0CH100735 à 0CH100741 | 14 470.92 \$ |
| - En date du 2 février 2001 | |
| - nos 0CH100742 & 0CH100743 | 4 822.52 \$ |
| - temps supplémentaire des périodes 200103 à 05 | |

ADOPTÉE

01-02-044

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 5 février 2001
- nos 1CH000151 à 1CH000265 285 743.85 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 5 février 2001
- nos 1CH200004 à 1Ch200006 96 881.73 \$

Fonds administration nouvelle ville:

- En date du 15 janvier 2001
- nos 1CH000097 à 1CH000124 70 135.65 \$

Fonds d'administration ex-régie des loisirs:

- En date du 15 janvier 2001
- nos 0CH100698 à 0CH100734 20 113.27 \$

ADOPTÉE

01-02-045

Adoption du règlement no 2001-23 - Création d'un fonds de roulement

ATTENDU QUE le conseil peut constituer, en vertu de la Loi sur les cités et villes (a.569), un fonds de roulement dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2001-23, constituant un fonds de roulement d'un montant de 200 000\$.

ADOPTÉE

01-02-046

Adoption du règlement no 2001-24 - Travaux rue Fréchette et emprunt n'excédant pas 340 000 \$

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'effectuer des travaux pour le prolongement de la rue Fréchette, afin de rendre disponible les terrains pour la construction de résidences jumelées;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 340 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2001-24, autorisant l'ouverture et la construction de travaux d'une partie de la rue Fréchette et décrétant un emprunt n'excédant pas un montant de 340 000 \$.

ADOPTÉE

01-02-047

Excédents de contrat - Autorisation d'un système d'alimentation en eau potable

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au système de chloration et que ceux-ci occasionnent des changements supplémentaires au bon fonctionnement du système et à l'amélioration des installations existantes;

ATTENDU QUE le montant de ces ajouts dépasse le contrat accordé d'environ 2 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver et d'autoriser le paiement des équipements additionnels installés au système de chloration et de les intégrer à la dépense du règlement d'emprunt effectué à cet effet :

- Noël Rochette et Fils inc. 2 600 \$

ADOPTÉE

01-02-048

Tarifs horaires - Groupe Sogestec

ATTENDU QUE le conseil a reçu les nouveaux taux horaires applicables au personnel du Groupe Sogestec pour effectuer l'étude de différents projets soumis par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil approuve les nouveaux taux horaires du personnel du Groupe Sogestec de Victoriaville.

| | |
|--------------------------|---------------|
| Ingénieur senior | 78.00\$/heure |
| Ingénieur junior | 48.00\$/heure |
| Technicien senior | 45.00\$/heure |
| Technicien intermédiaire | 35.00\$/heure |
| Auxiliaire technique | 33.00\$/heure |

QUE ces taux sont valides à compter du 15 février 2001 jusqu'au 31 décembre.

ADOPTÉE

01-02-049

Demande d'adhésion à l'Ordre des Technologues professionnels

ATTENDU QUE le conseil désire reconnaître les compétences du personnel existant et par conséquent permettre l'adhésion de son personnel aux différentes associations professionnelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver et d'autoriser Monsieur Michel Carignan à adhérer à l'Ordre des Technologues professionnels pour un montant total de 457.99 \$.

ADOPTÉE

01-02-050

Ratification de l'engagement de deux pompiers

ATTENDU QUE le conseil désire ratifier l'engagement de deux pompiers auxiliaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de ratifier l'engagement de Messieurs Pascal Dupré et Patrick Fortier à titre de pompier auxiliaire de la Ville de Princeville ;

QUE les conditions salariales soient les mêmes que celles déjà existantes.

ADOPTÉE

01-02-051

Modification du tarif de formation des pompiers - Module 6

ATTENDU QUE le conseil désire rectifier le tarif adopté par la municipalité pour la formation des pompiers pour le module 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de rectifier le montant d'inscription pour la formation des pompiers de Princeville au module 6 ;

QUE le tarif d'inscription est de 793.82 \$.

ADOPTÉE

01-02-052

Entreposage du vieux camion incendie de Princeville

ATTENDU QUE le conseil désire ratifier un projet d'entente intervenue avec la régie intermunicipale des incendies de Princeville et le propriétaire du Garage A. Chagnon inc. de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser un montant de 300 \$ plus taxes applicables annuellement pour l'entreposage du vieux camion d'incendie de Princeville.

ADOPTÉE

01-02-053

Nomination du ramoneur de cheminées pour l'année 2001

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre de services de la compagnie Ramonage Bois inc pour effectuer le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accepte les termes de la proposition soumise par la compa-

gnie Ramonage Bois inc. pour effectuer le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville au cours de l'année 2001 ;

Que le conseil rejette les tarifs prescrits pour l'année 2002.

ADOPTÉE

01-02-054

Entente avec la Sûreté du Québec - Modalités administratives de transition

ATTENDU QUE suite à l'abolition du corps de police municipale de la Ville de Princeville, un projet d'entente a été préparé entre la Sûreté du Québec et la Ville de Princeville, pour établir les modalités de transition entre les deux entités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil entérine l'entente intervenue entre la Ville de Princeville et la Sûreté du Québec pour les modalités administratives de transition faisant suite à l'abolition du corps de police municipal de la Ville de Princeville et à son intégration à la Sûreté du Québec ;

QUE le maire Laurent Carignan soit autorisé à signer le protocole d'entente relatif à certaines modalités administratives de transition.

ADOPTÉE

01-02-055

Avis de motion - Modification du règlement 89-212 zone Age 4

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 89-212 pour créer une nouvelle zone AGE4 à même une partie des zones Ag1, Sc1 et AF3.

01-02-056

Premier projet - Règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212 - Zone Age 4

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement no 89-212, pour y créer une nouvelle zone Age 4;

ATTENDU QUE le conseil a présenté un avis de motion pour la présentation du projet de modification du règlement no 89-212;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement PRU1 - 102 modifiant le règlement no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville, créant la zone Age 4 à même les zones Ag 1, Sc 1 et Af 3.

ADOPTÉE

01-02-057

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Les Entreprises Claudale inc.

ATTENDU QUE le propriétaire de Les Entreprises Claudale inc. désire poursuivre ses activités d'exploitation d'une gravière de tuf rouge sur une partie du lot 11-B, rang V11 du Canton de Stanfold;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Les Entreprises Claudale inc. pour obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, le droit de poursuivre l'exploitation d'une gravière de tuf rouge sur le lot 11B du rang V11 du Canton de Stanfold ;

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-02-058

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Les Entreprises Claudale inc.

ATTENDU QUE le propriétaire de Les Entreprises Claudale inc. désire acquérir une partie des terrains appartenant à Ferme Porcpotech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Les Entreprises Claudale inc. pour acquérir une partie des terrains de Ferme Porcpotech ;

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-02-059

Avis de motion - Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de constituer un comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville.

01-02-060

Avis de motion - Règlement sur les dérogations mineures et sur la tarification

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement sur les dérogations mineures relatives aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement ainsi que pour fixer la tarification des permis et des certificats.

01-02-061

Subvention Chambre de commerce - Programme de développement résidentiel - Ex-Ville de Princeville

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre à encourager la construction résidentielle sur le territoire de la l'ex-Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le conseil par l'entremise de la Chambre de Commerce de Princeville a mis sur pied un programme d'aide financière pour stimuler la construction de nouvelles résidences à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil verse la somme de 5 500 \$ à la Chambre de Commerce de Princeville afin de pouvoir soutenir le programme d'aide financière mis de l'avant par la Chambre de Commerce de Princeville dans le cadre du programme de constructions de nouvelles résidences.

ADOPTÉE

01-02-062

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Gervais Chauvette

ATTENDU QUE Monsieur Gervais Chauvette désire acquérir une partie du lot 22A rang V111 du canton de Stanfold dont la superficie supplémentaire est d'environ 2090,25 mètres carrés pour y construire un garage adjacent à sa résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par M. Chauvette pour obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, le droit de lotir, d'acheter et d'utiliser à d'autres fins qu'agricole une partie du lot 22A du rang V111 du Canton de Stanfold, pour y construire un garage privé adjacent à sa résidence ;

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-02-063

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Noël Boissonneault

ATTENDU QUE Monsieur Noël Boissonneault désire acquérir une partie des lots 6C, 6D, rang 1X du canton de Stanfold dont la superficie totale est de 11,500 mètres carrés pour lui permettre de faire l'élevage de veaux de lait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par M. Boissonneault pour obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, le droit de d'acheter une partie des lots 6C, 6D, du rang 1X du Canton de Stanfold, pour lui permettre de poursuivre une exploitation de l'élevage de veaux de lait ;

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-02-064

Demande des Cobras

ATTENDU QUE l'organisation du Club des Cobras de Princeville a présenté une demande pour obtenir la gratuité de la location de la glace lors de parties de hockey disputées par le club de hockey les Cobras à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'accorder à l'organisation du Club de hockey les Cobras de Princeville, la gratuité de la location de la glace des quatre dernières parties régulières et des trois parties des séries disputées par les Cobras de Princeville à Princeville.

ADOPTÉE

01-02-065

Finale régionale du hockey-mineur de Princeville - Demande de gratuité

ATTENDU QUE l'organisation du hockey mineur de Princeville va recevoir du 4 au 8 avril 2001, les compétitions régionales du hockey dans différentes catégories;

ATTENDU QUE l'organisation du hockey mineur de Princeville aimerait obtenir l'appui de la municipalité en obtenant la gratuité des heures de glace qui seront utilisées pour tenir cette compétition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'accorder la gratuité sur la location des heures de glace à l'organisation du hockey mineur de Princeville pour recevoir la Finale régionale de hockey mineur qui se déroulera du 4 au 8 avril 2001, dans les catégories Atome A,B,C, Bantam B, Bantam fille et Junior fille.

ADOPTÉE

01-02-066

Club de hockey Pee-Wee de l'Érable - Tournoi Pee-Wee de Québec

ATTENDU QUE l'organisation du hockey mineur de Princeville par le biais de l'équipe Pee-Wee de l'Érable prendra part à la compétition du Tournoi Pee-Wee de Québec;

ATTENDU QUE la participation de l'équipe Pee-Wee de l'Érable au dit tournoi de hockey occasionne des frais liés au déplacement des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'accorder une contribution financière de 250 \$ pour défrayer une partie des frais liés au transport de l'équipe Pee-Wee de l'Érable.

ADOPTÉE

Rouli-Bus - Lettre adressée au ministère des Transports du Québec - Classée.

SRP Téléphoniques - Dépôt du rapport d'activités pour l'année 2000 - Classé.

Récupération Gaudreau - Avis d'enlèvement des déchets volumineux - Classé.

ORASSE - Demande d'aide financière - A l'étude.

Association québécoise d'urbanisme - Adhésion à l'association - Remise au comité consultatif d'urbanisme.

Tournoi Provincial Bantam – Remerciements - Classé.

01-02-067

Finissants secondaire V. - Commandite

ATTENDU QUE l'organisation des Finissants secondaire V se prépare à réaliser un album souvenir;

ATTENDU QUE le conseil désire exprimer son appréciation pour ces jeunes qui terminent leurs études secondaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'achat d'une page de publicité dans l'album des finissants secondaire V de l'école Sainte-Marie Princeville au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

01-02-068

Voyage à St-M'Hervé

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire poursuivre sa relation d'amitié avec la Commune de St-M'Hervé en France ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville accepte de mettre à la disposition de l'organisation du voyage, un montant de 2000 \$ pour permettre la réalisation de l'échange projetée par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil accepte de mettre à la disposition de l'organisation du voyage, en France, un montant de 2 000 \$ pour les fins du voyage d'échange avec la Communauté de St-M'Hervé en France.

ADOPTÉE

01-02-069

Édifice rue Demers - Vente

ATTENDU QUE suite à l'étude du rapport d'évaluation de la valeur marchande de l'édifice municipale situé au 101, rue Demers, les membres du conseil désire présenter une offre de vente à un acheteur potentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise la présentation d'une offre de vente au montant de 185,000 \$ pour la vente de l'édifice municipal situé au 101, rue Demers.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-02-070

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard,
Greffier adjoint

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

